

Séance plénière

# Commission Locale de l'Eau

11 mars 2025

## ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 4 juillet 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité 2024 de la CLE
- VI. Programme d'actions de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

# I. Approbation du compte-rendu

**Séance du 4 juillet 2024**

*Voir document transmis*



## ORDRE DU JOUR

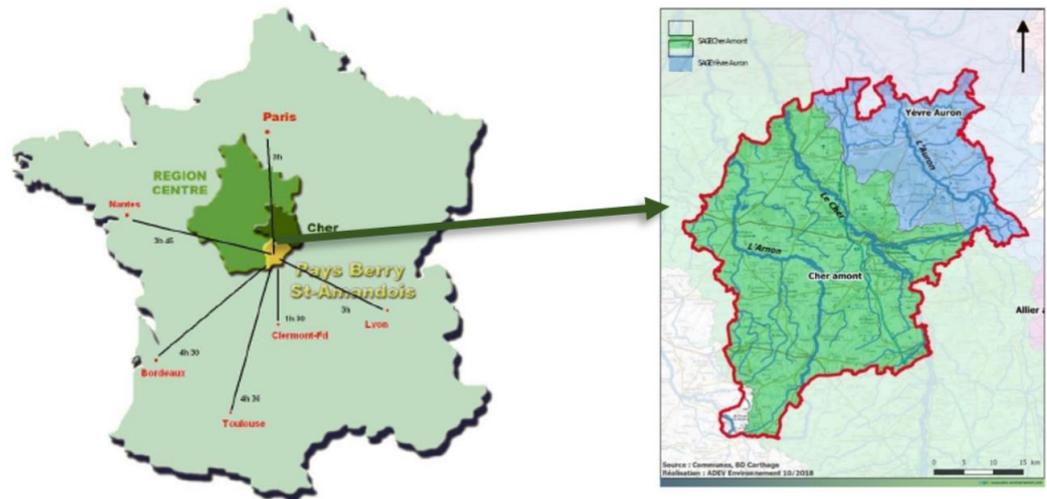
- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois**
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Information sur la rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité 2024 de la CLE
- VI. Programme d'actions de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

*La présentation du projet dans sa 1<sup>ère</sup> mouture a été faite lors de la séance du Bureau de la CLE du 28 septembre 2023*

Suite à un premier arrêt du SCoT en juin 2023 et à l'avis ensuite porté par les services de l'Etat, il a été décidé par les élus du Comité Syndical du Pays Berry Saint-Amandois de reprendre le document. Outre le suivi des prescriptions, l'objectif était d'intégrer les nouveaux décrets et dispositions concernant notamment l'agri-voltaïsme.

- **86 communes** dont 25 sur le SAGE YA
- 4 communautés de communes : Arnon-Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et le Dunois
- 46 371 habitants



## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

PAGD Yèvre-Auron = 20 objectifs,  
déclinés en 129 dispositions

**Il est proposé d'analyser ce nouveau projet au regard des remarques précédemment émises.**

Concernant le domaine de l'urbanisation, le SCoT affiche conformément à la loi climat et résilience un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN). A ce titre, il semble important d'intégrer la problématique des zones humides dans les documents d'urbanisme en rappelant la règle 13 du SAGE relative à la **destruction des zones humides**. Il paraît nécessaire de **prioriser l'évitement** de la séquence ERC et d'inclure des prescriptions spécifiques concernant les mesures compensatoires à mettre en place en cas de destruction de zones humides. Pour rappel, la règle 13 du SAGE impose une compensation de 200 % de surface de zones humides détruites.



Dans l'objectif 12 (Protéger la biodiversité et la ressource en eau), paragraphe 12.1 c (*Préserver les capacités de circulation des cours d'eau et les zones humides*) du DOO, le porteur de projet préconise bien une **priorisation de « l'évitement de la séquence ERC »** pouvant aboutir à une compensation jusqu'à 200 % de surface en zone humide détruite (p.49/64).

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

La ressource en eau est prise en compte de façon transversale dans le SCoT. Toutefois, à l'égard du contenu de l'objectif « 12.3-Gérer durablement la ressource en eau » du projet, il pourrait être d'avantage inclus et de façon plus explicite :

- **l'évaluation de la disponibilité** de la ressource en eau pour assurer les usages et les objectifs de développement/mise en valeur touristique du territoire ; les loisirs liés à l'eau sont très présents sur le territoire du Scot (bases de loisirs de Goule et Sidiailles notamment) ;
- **la protection** et la restauration **des zones humides** du fait de leur intérêt que ce soit d'un point de vue qualitatif en tant que milieux épurateurs mais également quantitatif en tant que stockage naturel et stratégique de la ressource en eau plus particulièrement à l'étiage.



Le PAS inscrit une volonté de gestion des ressources environnementales, notamment au travers des éléments TVB et **souligne la responsabilité du territoire en matière de maintien de la qualité et de la quantité de la ressource en eau**. Le DOO apporte des éléments de protection et de maintien de la qualité et de la quantité d'eau, mais ne justifie pas la disponibilité de la ressource pour assurer les usages et les objectifs de développement/mise en valeur touristique du territoire du PAS.

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

La ressource en eau est prise en compte de façon transversale dans le SCOT. Toutefois, à l'égard du contenu de l'objectif « 12.3-Gérer durablement la ressource en eau » du projet, il pourrait être d'avantage inclus et de façon plus explicite :

- **l'évaluation de la disponibilité** de la ressource en eau pour assurer les usages et les objectifs de développement/mise en valeur touristique du territoire ; les loisirs liés à l'eau sont très présents sur le territoire du Scot (bases de loisirs de Goule et Sidiailles notamment) ;
- **la protection** et la restauration **des zones humides** du fait de leur intérêt que ce soit d'un point de vue qualitatif en tant que milieux épurateurs mais également quantitatif en tant que stockage naturel et stratégique de la ressource en eau plus particulièrement à l'étiage.



Dans son objectif 12.1 c, le DOO apporte une ligne claire en matière de préservation des zones humides en incluant une composante sur la séquence ERC ainsi que l'inscription d'une volonté de développer la réalisation d'un **inventaire des zones humides** pour « améliorer leur connaissance (...) et la préservation de ces milieux ». Le PAS inscrit également une volonté forte pour « la sauvegarde et l'amélioration de la gestion des milieux aquatiques et humides » (p.10/27).

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

Dans son objectif 12.3, le DOO incite à la récupération et au **stockage des eaux pluviales** en vue d'une utilisation **pour des usages non nobles**. Cette mesure est intéressante et représente un mode de ressource alternatif d'eau. Toutefois, cette mesure demanderait à être **davantage explicitée** car la récupération et stockage des eaux pluviales peut avoir une influence sur les milieux selon son dimensionnement. Par ailleurs, la qualification d'un usage dit non noble reste relative et demanderait à être précisée car l'usage global de la ressource en eau, dans un contexte de changement climatique marqué, deviendra probablement noble quel qu'il soit.



Dans son objectif 12.3, le DOO précise dans sa nouvelle version, que la récupération et le stockage des eaux pluviales en vue d'une utilisation pour des « *usages secondaires* » doit respecter les milieux « *par un dimensionnement adapté* ».

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

Concernant la ressource en eau potable, le SCoT prévoit notamment la protection des motifs paysagers emblématiques contribuant à l'amélioration de la « performance environnementale du territoire sur les aspects liés à la disponibilité et de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau ». Ces mesures sont intéressantes et doivent être maintenues, toutefois, les effets déjà constatés du **changement climatique** et de son impact sur la disponibilité de la ressource en eau **devraient davantage être pris en compte**. En effet, au regard de la situation très tendue qu'a connue le captage de Sidiailles en conséquence de la sécheresse 2022, cela demanderait de la part du SCoT d'afficher une ambition plus marquée, dans la mesure de sa portée, compte tenu de l'importance stratégique de cette ressource pour ce territoire, en matière d'économie et de sobriété d'autant que la probabilité que cet épisode se répète à l'avenir est élevée.



Dans sa section 1 « engager le territoire dans les transitions à venir » le PAS inclut effectivement la **préservation de la ressource en eau au sein de son engagement pour un urbanisme de santé**. Le DOO dans son objectif 12.3 vise également une gestion durable de la ressource en eau. Toutefois, à l'égard de l'eau potable, seul l'enjeu qualité de l'eau est notifié en matière d'impact d'une urbanisation nouvelle. **Il est à noter qu'une urbanisation nouvelle peut également avoir un impact sur le volet quantitatif.**

Ces prescriptions sont intéressantes mais restent toutefois **généralistes** et demanderaient dans la mesure du possible à être spécifiées au regard des problématiques territoriales en y prônant davantage notamment les notions de sobriété d'usage de la ressource en eau.

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

Concernant les mesures d'encouragement de production **d'énergie renouvelable**, le SCoT incite au développement d'éoliennes et à l'équipement de seuils sur cours d'eau de façon compatible avec la continuité écologique. Il y a un intérêt indéniable de développer les énergies renouvelables mais il semble important de minimiser l'influence de ces pratiques sur les milieux (pas d'installation en zone humide, respect de la continuité écologique, prise en compte du changement climatique en matière de disponibilité de la ressource en eau – débit).



Dans son objectif 13.1 « *engager le Pays Berry-Saint-Amandois dans la transition énergétique* », une section spécifique est dédiée à l'encadrement du développement des centrales photovoltaïques au sol, notamment vis-à-vis des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ainsi les espaces sont priorisés avec une priorité affichée à leur installation dans les secteurs identifiés « *zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables* » par les communes.

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

Etendre la préservation de la qualité de l'eau évoquée pour les nitrates à l'ensemble des molécules.



Considérant le classement du territoire en zone vulnérable à la pollution par les nitrates, le SCoT se donne bien pour objectif de réduire cette pollution. Par ailleurs, à l'égard de la précédente remarque de la CLE, il est noté une volonté d'action sur un plus large spectre de polluants puisque l'objectif 12.3 inscrit une veille sur l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement et d'infiltration non seulement à l'égard de la pollution aux nitrates mais aussi aux risques phytosanitaires et aux micropolluants

## II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois

### Proposition d'avis

#### *Considérant :*

- *la demande d'avis sur le projet de SCOT du Pays Berry Saint-Amandois reçu le 19 décembre 2024 et que cette demande fait suite à une 1<sup>ère</sup> version de projet examiné en Bureau de CLE le 28 septembre 2023 ;*
- *les éléments présentés en séance de Bureau de CLE du 28 septembre 2023 par le Syndicat de pays Berry Saint Amandois ;*

#### *La CLE :*

- *note que les compléments apportés vont dans le sens de ses précédentes observations ;*
- *émet un avis favorable au projet de SCoT du Pays Berry Saint Amandois.*



## ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033**
- IV. Information sur la rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité annule de la CLE 2024
- VI. Programme d'action de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

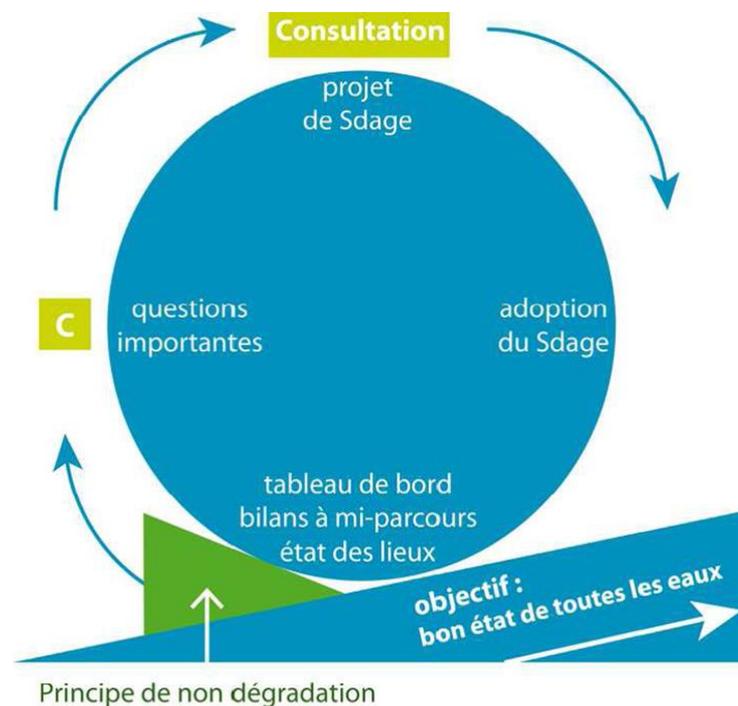
### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

Dans le cadre de la procédure de révision du projet de SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne 2028-2033, la Préfète coordinatrice de bassin et le Président du Comité de bassin ont sollicité, par courrier reçu le 18 novembre 2024, l'avis des Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin sur les enjeux du prochain SDAGE et PGRI.

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, découle de la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) de 2000. **Il est actualisé tous les 6 ans.**

La DCE fixe un **principe de non-détérioration de l'état des eaux** et des objectifs ambitieux pour leur restauration.

Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation découle de la directive inondations, il est actualisé sur le même cycle.



### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### Le projet de SDAGE 2028-2033

Le SDAGE a une **portée juridique** à travers ses dispositions

- Les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec les dispositions du SDAGE
- Les **schémas de cohérence territoriale (SCoT)** doivent être compatibles avec les orientations fondamentales des SDAGE (art L131-1 du code de l'urbanisme).
- Les plans locaux d'urbanisme (PLU), les documents en tenant lieu et les cartes communales sont compatibles des schémas de cohérence territoriale.
- Les **schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** doivent être compatibles avec le SDAGE (article L.212-3 du code de l'environnement).
- Les **schémas régionaux des carrières** doivent être compatibles avec les dispositions du SDAGE (article L.515-3 du code de l'environnement).

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### Le projet de SDAGE 2028-2033

Les 7 enjeux et pistes d'action ont été présentés en réunion inter-SAGE le 28 février 2025.

Les éléments proposés sont issus du travail des cellules animation et des échanges lors de cette réunion du 28 février;

#### **Remarques générales sur l'avant-propos**

Les enjeux sont partagés par la CLE ; les pistes d'actions doivent permettre une non-régression environnementale et être soutenables économiquement.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### **Enjeu 1 – CLIMAT** - La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

- A l'égard des effets du changement climatique, de ne pas se focaliser uniquement sur les épisodes de sécheresse et le déficit en eau. Les analyses rétrospectives et prospectives révèlent également des épisodes climatiques extrêmes humides qui ne sont pas sans conséquence non seulement sur les milieux mais aussi les usages.
- L'acceptabilité sociale et l'adaptabilité des décisions et actions sont partagées par la CLE.
- Pour la suite des travaux, la CLE attire l'attention sur le fait que la recherche de synergie et de poursuite multi-objectifs nécessite du temps et une certaine souplesse des procédures et financements (PI et GEMA ne sont pas financés par les mêmes fonds par exemple).

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI



**Enjeu 2 – CONNAISSANCE** - La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

- L'amélioration de connaissance est un préalable à l'action que la CLE partage. Toutefois, la recherche d'exhaustivité ne doit pas entraver la dynamique des procédures et des territoires car ce sont ensuite les acteurs qui supportent le poids des décisions.
- Traiter et rendre les données accessibles et lisibles aux décideurs est un axe majeur.
- L'acceptabilité sociale, soulignée en enjeux 1, est fortement dépendante de « *la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures* ». La sensibilisation passe par une mise en récit globale pour accompagner l'ensemble des pistes d'action.
- L'évaluation de l'efficacité des politiques publiques doit inclure les coûts des dommages évités mais aussi leurs aménités.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### **Enjeu 3 – SOLIDARITES** - Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

- De maintenir le soutien des actions territoriales en faveur des milieux aquatiques en veillant toutefois à améliorer l'opérationnalité de ces démarches avec davantage de simplification administrative mais aussi d'adéquation entre les calendriers des politiques publiques et les financements.
- De veiller à systématiquement conceptualiser l'imbrication d'échelle, de la plus petite tête de bassin versant jusqu'à l'océan, en assurant une réelle prise de conscience envers les décideurs et porteurs de projets sur le fait que les actions locales ont un impact en dehors des périmètres d'actions du bassin versant traité (eaux souterraines, gestion quantitative, inondations, etc.).
- De veiller également à la cohérence de ces politiques publiques tout en évitant une multiplication des instances qui risqueraient de diluer les représentativités et desservir les gouvernances existantes à l'instar des CLE.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### **Enjeu 4 – MILIEUX AQUATIQUES** - La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

- De favoriser le stockage naturel de l'eau dans les sols, les zones humides et les nappes souterraines. A à cet égard maintenir voire renforcer les dispositions en faveur des zones humides (porter une attention particulière à l'application des mesures d'évitement et le cas échéant à une vérification pointue des fonctionnalités des zones humides créées dans le cadre des mesures de compensation) et décliner les objectifs de la politique Zéro Artificialisation Nette dans la planification Eau.
- Faciliter l'accès aux parcelles privées est un préalable essentiel pour mettre en œuvre des stratégies à l'échelle des bassins versants, tout en rappelant que la propriété est un droit inaliénable et que toute action de restauration des écosystèmes ou de mise en place de solutions fondées sur la nature doivent inscrire au préalable le dialogue et la concertation auprès des propriétaires mentionnant explicitement leur accord.
- La CLE partage les pistes d'action concernant la restauration des sols, notamment artificiels, au regard du rôle des sols dans le cycle de l'eau.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### Enjeu 5 – QUANTITE - La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

- De clarifier les attentes derrière le terme « sobriété » qui peut s'entendre à la fois comme une réduction de la dépendance à la ressource en eau ou encore comme une amélioration de l'efficacité des usages de l'eau. La CLE s'attache à ce que ces deux principes aillent de pair.
- D'inscrire la recharge artificielle de nappe parmi les solutions possibles de gestion concertée et mutualisée de l'eau. De renforcer globalement les actions sur les eaux souterraines et l'encadrement des usages ; par exemple sur Yèvre-Auron, le potentiel pour la géothermie se situerait principalement sur la nappe des calcaires du jurassique supérieur, déjà fortement sollicitée par les autres usages.
- D'étendre la gestion collective telle que pratiquée pour l'irrigation agricole aux autres typologies d'usage pourrait permettre de renforcer les solidarités et les décisions stratégiques.
- De considérer également la saison automnale, et non seulement l'été et le printemps en « basses eaux », de plus en plus sensible aux étiages en contexte de changement climatique.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### **Enjeu 6 – QUALITE** - Une eau de qualité pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

De mettre davantage l'accent sur les actions préventives en amont de toutes sources de pollutions notamment au regard des coûts élevés des traitements curatifs et de leurs effets de concentration des pollutions.

Poursuivre l'accompagnement de la profession agricole dans les changements de pratiques afin qu'elle ne subisse pas seule les risques associés. Favoriser la diversification des pratiques en ne les limitant pas à la seule agriculture de précision.

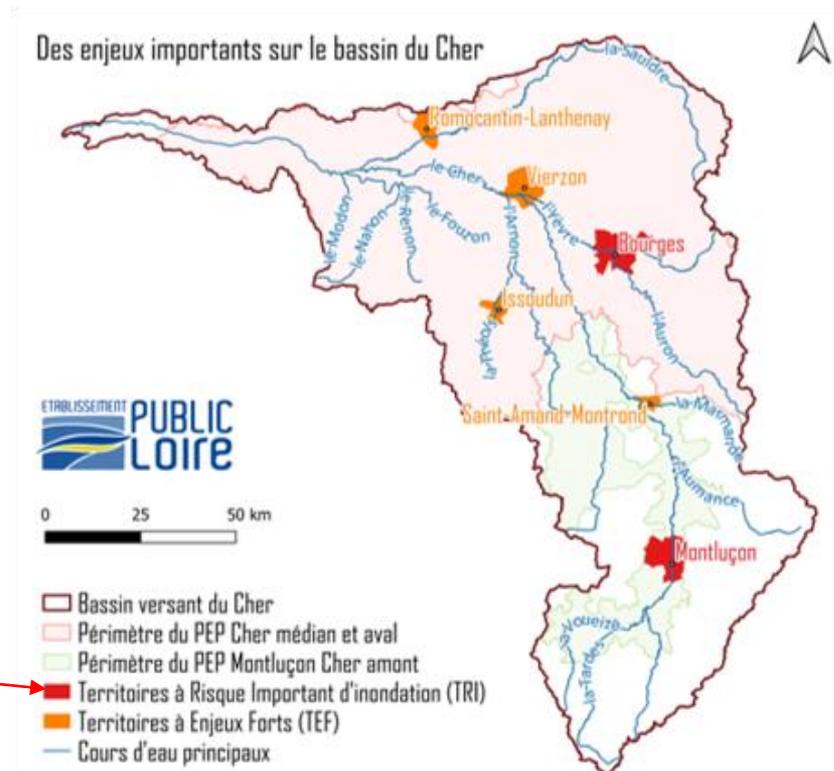
#### **Enjeu 7 – LITTORAL** - La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

La CLE partage l'enjeu et les pistes d'action évoquées dans le projet.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

## Le projet de PGRI 2028-2033

Le PGRI a une **portée juridique** à travers ses dispositions



### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### Le projet de PGRI 2028-2033

Les 4 enjeux et pistes d'action ont été présentés en réunion inter-SAGE le 28 février 2025.

Les éléments proposés sont issus du travail des cellules animation et des échanges lors de cette réunion du 28 février.

**Enjeu 1 :** Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?

**Enjeu 2 :** Comment améliorer la connaissance des phénomènes et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

**Enjeu 3 :** Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?

**Enjeu 4 :** Comment mieux informer sur le risque inondation ?

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### Le projet d'avis sur le PGRI

- La CLE souligne l'importance de comprendre, restaurer le fonctionnement et de conserver des champs d'expansion de crues fonctionnels et de les intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire. Des moyens financiers devront pouvoir être mobilisés pour déplacer les personnes logeant dans ces zones et compenser les pertes économiques en cas de sur-inondation de ces milieux.
- La CLE rappelle la nécessité de travailler à l'échelle des bassins versants, pas seulement sur des périmètres restreints de type TRI, notamment pour le volet "prévention".
- Il est souligné également d'inscrire davantage de cohérence et transversalité dans les dispositions inscrites dans le SDAGE et le PGRI notamment en matière de solutions fondées sur la nature et de préservation de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques contribuant aussi bien à la gestion du risque inondation qu'au maintien de la résilience des milieux.
- Enfin, il est rappelé que la culture du risque reste un élément essentiel pour renforcer l'ancrage territorial des actions de prévention du risque inondation.

### III. Avis de la CLE: projet d'enjeux du SDAGE et du PGRI

#### Avis général

Au regard de la lecture deux projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne, Sdage et PGRI pour la période 2028-2033, des échanges en réunion inter-SAGE du 28 février et en réunion plénière du 11 mars 2025, la CLE du SAGE Yèvre-Auron apporte un **avis favorable**, assorti des remarques ci-dessus, sur ces deux projets d'enjeux.

Les membres soulignent de manière générale, quel que soit les usages, **la nécessité d'évaluer les impacts socio-économiques** des changements de pratiques ou process dans la chaine de valeur en adéquation avec les spécificités des territoires et ne pas opposer en conséquence la gestion de la ressource en eau et la dimension économique.



## ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron**
- V. Rapport d'activité annule de la CLE 2024
- VI. Programme d'action de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

## IV. Rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron

Le périmètre du SAGE Yèvre-Auron, arrêté en 2003, ne suit pas les limites hydrographiques des bassins versants

Projet de SAGE Yèvre-Auron

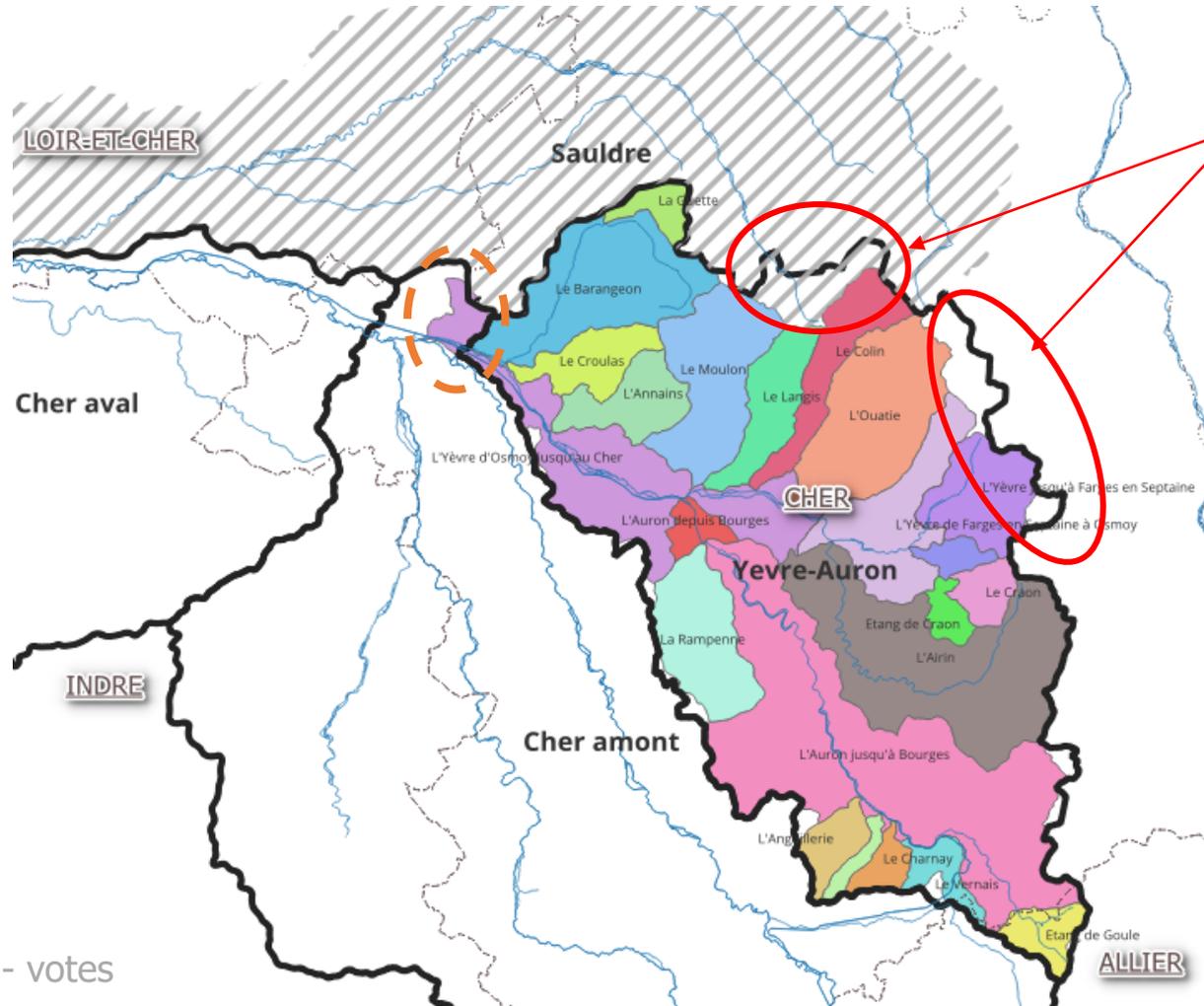
1. PAGD



Difficultés pour les études en cours, notamment HMUC Cher, car:

- au Nord, un chevauchement avec le périmètre du SAGE Saultres multiplie les risques de doublon dans les bases de données
- les limites Est sont parfois des limites communales, incluant notamment quelques points de prélèvements géographiquement mais qui ne sont ni concernés par les dispositions du SAGE ni inclus dans les bilans besoins-ressources en eau du bassin Cher qui sont faits pour HMUC à l'échelle des unités hydrologiques

# IV. Rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron



arrêté de  
rectification  
pour erreur  
matérielle ?



## ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Information sur la rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité 2024 la CLE**
- VI. Programme d'action de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

### • Le SAGE et son contexte

#### ➤ Les enjeux du SAGE

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

#### ➤ Historique et état d'avancement du SAGE

#### ➤ Les masses d'eau du territoire

#### ➤ La cellule animation du SAGE



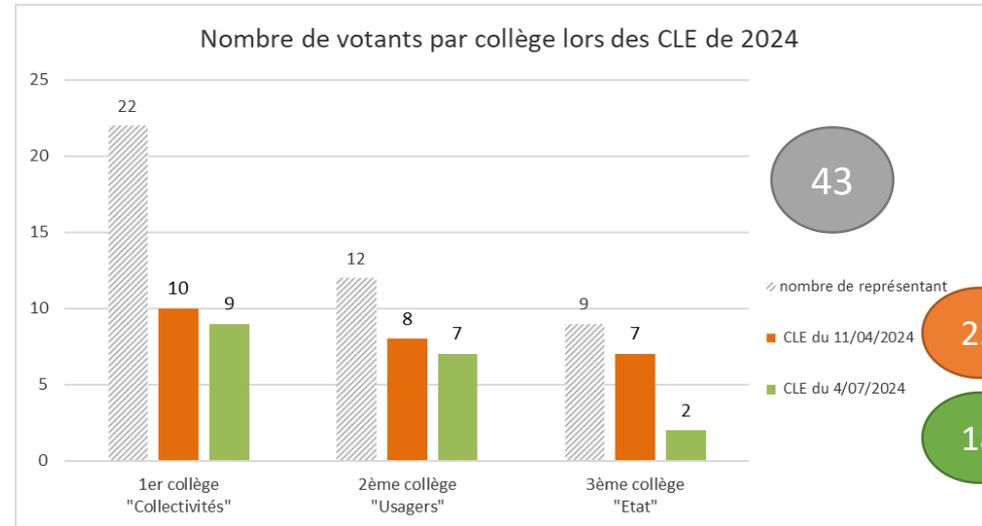
## L'activité des instances

### ➤ Vie de la CLE

- 2 plénières: **11 avril**, **4 juillet**
- 1 commission gestion quantitative
- 2 réunions en inter-SAGE: 23 janvier et 8 octobre
- Cotec avec des membres de CLE sur expertise précise (prélèvements agricoles, industriels...)

### ➤ Les avis de la CLE

- Droit de préemption dans le cadre du captage du Porche -> nouvelle instruction 2025
- 14 copie de dossiers de déclaration + 7 copies d'arrêtés



## V. Rapport d'activités 2024

### ➤ Cellule animation

- présence de l'animatrice dans 45 réunions de partenaires
- organisation de 9 réunions et 8 points bilatéraux
- 2 jours de terrain

## La communication

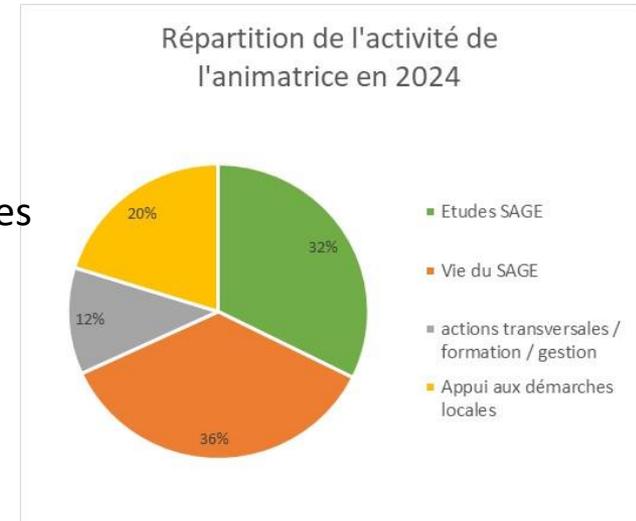
### ➤ Refonte du site internet

### ➤ 1 lettre d'info web (objectif 2)

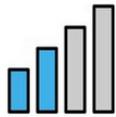
### ➤ Webinaires inter-SAGE

- Pesticides et eau potable, les enjeux d'aujourd'hui et de demain pour les collectivités?
- Eau, aménagement et document d'urbanisme, quelle articulation? (*janvier 2025*)

### ➤ Page Facebook « SAGE Cher »



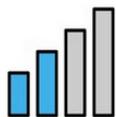
## Les actions et études de la CLE



Retard ≈ 1 an

### • Démarche HMUC Cher

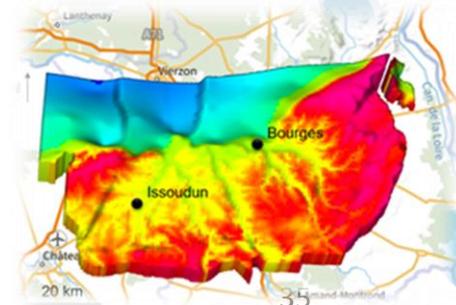
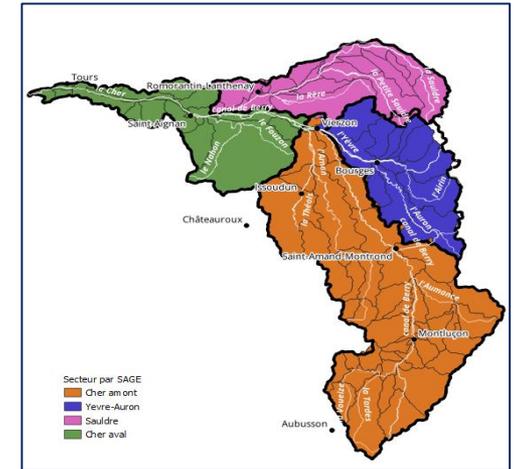
- Volet Climat
- Volet Hydrologie: acquisition de connaissances
- Volet Usage
- Volet Milieux



Retard ≈ 1 an

### • Modélisation CAYAC – phase 2

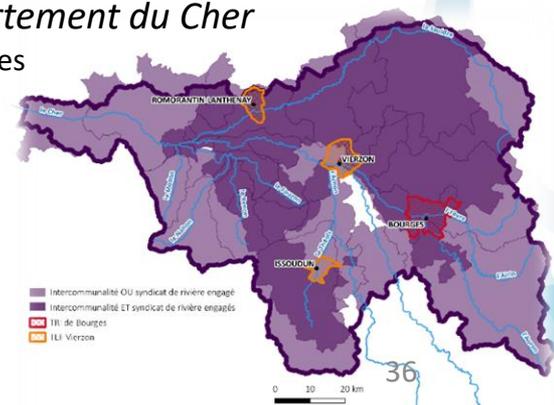
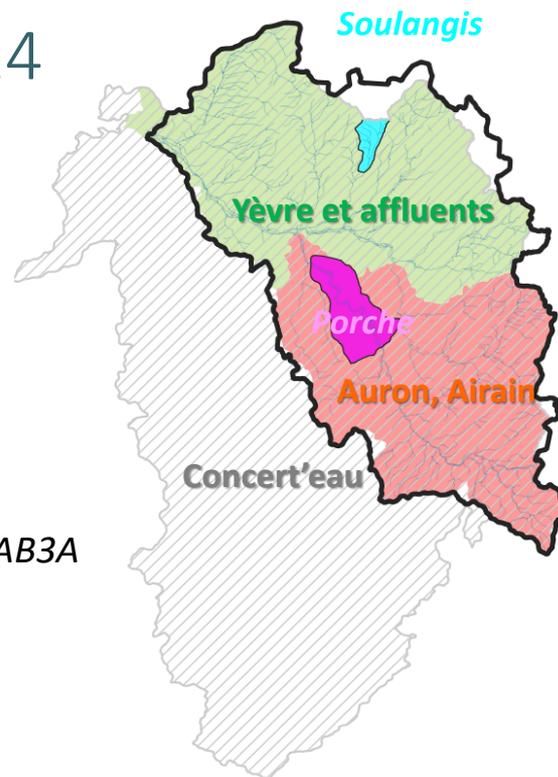
- Construction du bloc physique + modèles globaux amont
- Mensualisation des prélèvements
- Calage du modèle



## V. Rapport d'activités 2024

### Les actions sur le territoire

- Cellules de l'eau – *Préfecture du Cher*
- Contrat Territorial Milieux aquatiques **Yèvre et affluent** – *SIVY*
- Contrat territorial Milieux aquatiques **Auron, Airain et affluents** – *SIAB3A*
  - Respectivement 2024-2029 et 2023-2028 : poursuite des actions
- Contrat territorial du captage du **Porche** – *Bourges Plus*
- Contrat territorial du captage de **Soulangis** – *SMIRNE – 2023-2028*
  - Périodes identiques 2023-2028 : poursuite des actions
- Contrat de gestion quantitative et qualitative **Concert'eau Cher** – *Département du Cher*
  - 2021-2026: 2ème période 2024/2026 - poursuite des actions + ajout de partenaires
- Plan d'adaptation au changement climatique Cher – *DDT 18*
  - Stratégie et plan d'actions
- PEP Cher médian et aval – *EP Loire*
  - Validé en 2024 – actions et études de prévention des inondations



### Bilan financier

Types de dépenses		Montants des dépenses*	subvention AELB	EP Loire - contributions
Animation	Salaires et charges de la cellule d'animation 2024 - 1.48 ETP**	80 934.42 €	70%	30%
	Frais de fonctionnement	7 104.31 €	Forfait	-
	<i>Sous-total</i>	<i>88 038.73 €</i>		
Communication	Hébergement du site internet	356.00 €	0%	100%
	Refonte des sites internet	1 682.90 €	50%	50%
	Lettre info	1 569.56 €	50%	50%
	Journée inter-SAGE	423.51 €	50%	50%
	<i>Sous-total</i>	<i>4 031.97 €</i>		
Etudes		- €	-	-
		- €	-	-
	<i>Sous-total</i>	<i>- €</i>		
<b>Total 2024</b>		<b>92 070.70*€</b>		

### Bilan global et perspectives 2025

- **10<sup>ème</sup> année** complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.
- Reconstitution complète en avril 2024: entrée du PETR Centre Cher, porteur notamment d'un SCOT, dans le collège des collectivités. Arrivée du comité départemental de Canoé-Kayak du Cher / départ de l'agence de développement du tourisme et des territoires pour le collège des usagers.
- Programmes d'actions du territoire (contrats territoriaux) et initiatives locales intégrant les dispositions du SAGE sont nombreux et actifs sur le territoire.
- continuer la construction du modèle hydrogéologique maillé de la nappe d'eau souterraine du Jurassique supérieur – dit modèle CAYAC. Objectif de finalisation en 2025 pour l'exploiter en 2026 et années suivantes, dans le cadre de la démarche HMUC Cher -> redéfinition des volumes prélevables hivernaux, estivaux, conditions de prélèvement et effets potentiels du développement de la substitution.
- Etablir le bilan de la feuille de route 2019-2024 en 2025 permettant d'alimenter la feuille de route 2025-2030. Cette dernière permettra de cadrer le projet politique de la CLE à moyen terme, incluant les trajectoires de sobriété du plan eau, dans l'optique de la révision du SAGE.
- La CLE continuera en 2025 l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et conduira des actions de communication.

## ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Information sur la rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité annule de la CLE 2024
- VI. Programme d'action de la CLE 2025**
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

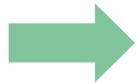
## V. Programme d'actions 2025

### Faire le bilan de la feuille de route 2019-2024

- Affiner les 1<sup>er</sup> éléments mis à disposition dans la note de CLE
- Mettre à jour les éléments de contexte

### Établir la feuille de route 2025-2030

- Inclure la déclinaison des trajectoires de sobriété



Proposition: Bureau de CLE en mai -> adoption au 4<sup>ème</sup> trimestre par la CLE

## V. Programme d'actions 2025

### Vers une révision du SAGE Yèvre-Auron

#### Base de travail:

- évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole - 2020 - ANTEA Group
- stage de Louise LEDIG en 2021 « *évaluation préalable à la révision des SAGE Cher amont et Yèvre-Auron - évolution des enjeux territoriaux en contexte de changement climatique* »
- test de l'outil *intégration de l'adaptation au changement climatique dans les SAGE et autres documents de planification de l'eau* dans le cadre du LIFE Eau et Climat mené en 2022 et 2023
- Nouveaux documents supra et suivi au quotidien par la cellule animation de l'application du PAGD



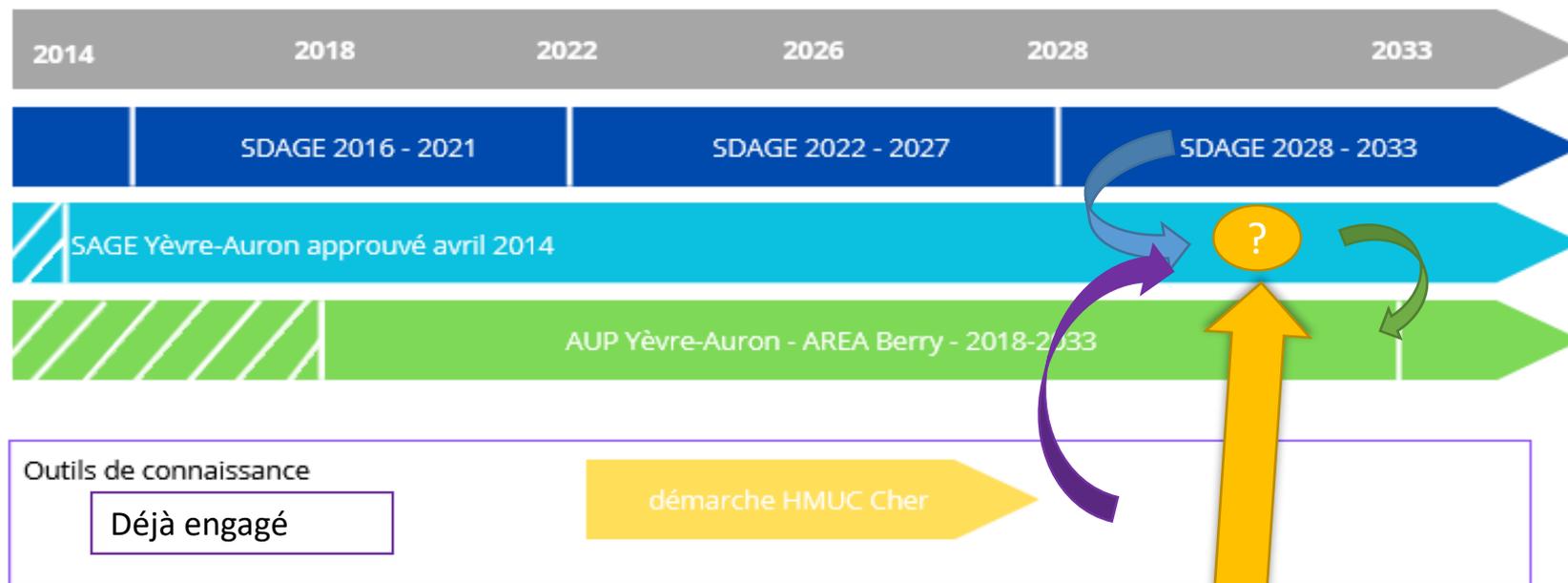
#### Axes dégagés

- résorption du déficit quantitatif en eau par des efforts notables mais potentiellement insuffisants et sous influence du changement climatique
- pas d'incompatibilités majeures entre le SAGE et le SDAGE actuel (la plupart des dispositions du SAGE sont désormais intégrées dans la réglementation)
- Des enjeux « émergents » potentiellement non pris en compte ou seulement partiellement dans le PAGD actuel: bonne santé des sols élément conséquent dans le cycle de l'eau ; aménagement du territoire et lien avec les documents d'urbanisme ; agrosystème dans son ensemble (pratiques, filières etc) et non plus la seule entrée « irrigation » ; lutte contre les incendies ...

## V. Programme d'actions 2025

### Vers une révision du SAGE Yèvre-Auron

#### ➤ Zoom sur le volet quantitatif



Période cible pour révision : 2030?

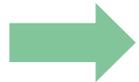
- Déclinaison des éléments issus d'HMUC en stratégie de territoire et disposition dans le PAGG
- Après adoption nouveau SDAGE pour mis en compatibilité – autres thématiques
- Avant l'échéance de l'actuel AUP pour faciliter la prise en compte des éventuelles nouvelles conditions de prélèvement pour l'usage agricole

## V. Programme d'actions 2025

### Vers une révision du SAGE Yèvre-Auron

**Proposition d'ici la fin de l'année de cadrer :**

- **thématiques**
- **étapes nécessaires règlementairement et souhaitées par la CLE**
- **calendrier prévisionnel, pré-évaluation budgétaire etc.**



Bureau de la CLE chargé de la préparation de ces éléments et les inclure dans la feuille de route 2025-2030.

**L'objectif serait que la CLE soit en mesure d'adopter d'ici fin 2025 l'engagement de la révision.**

## V. Programme d'actions 2025

### Prévisionnel Cellule animation du SAGE Yèvre-Auron

- 1 chargée de mission pour l'animation du SAGE (0,8 ETP) :
- Appui technique et thématique : 0,363 ETP
  - SIG (0.105 ETP)
  - Continuité écologique (0.079 ETP)
  - Renforcement des synergies inter-SAGE // SAGE-CT (0.105 ETP)
  - Communication (0.032 ETP)
  - Etude HMUC (0.042 ETP)
- Secrétariat administratif et financier: 0.188 ETP

Thème	Répartition du temps animatrice (0.8 ETP)	Equivalent en nb de jour	Réalisé 2024 pour info
Animation SAGE	16%	27	31
Traitement des demandes d'avis	4%	6	4
Actions de communication	10%	15	16
CAYAC - Partenariat BRGM	15%	24	20
Suivi/appui démarches locales	12%	20	25
Feuille de route/évaluation révision SAGE	12%	19	6
Démarche HMUC Cher	15%	24	28
Suivi Concert'eau, suivi émergence PTGE18	5%	8	8
Journées échanges/formation/sourcing	5%	8	7
Temps de gestion/administratif	6%	10	12

## V. Programme d'actions 2025

### Validation du programme d'actions 2025 du SAGE Yèvre-Auron

Il est proposé pour l'année 2025 de:

- **maintenir** la cellule animation avec 1 animatrice principale localisée à Bourges et 0.551ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...);
- **poursuivre** la construction du modèle hydrogéologique de la nappe du Jurassique supérieur en partenariat avec le BRGM - projet CAYAC;
- **de poursuivre** la démarche HMUC bassin du Cher, mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres;
- **de rédiger sa feuille de route 2025-2030** pour cadrer le projet politique de la CLE à moyen terme, **incluant les trajectoires de sobriété et dans l'optique de la révision du SAGE**;
- **de mener** les actions de communication suivantes : réaliser et publier une lettre technique (valorisation du volet Climat d'HMUC Cher? Inondations? ), faire vivre le site Internet, organiser une journée d'échange inter SAGE mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont, avec lesquels il est décidé de reconduire les webinaires « CLE en main » et faire vivre la page Facebook commune.



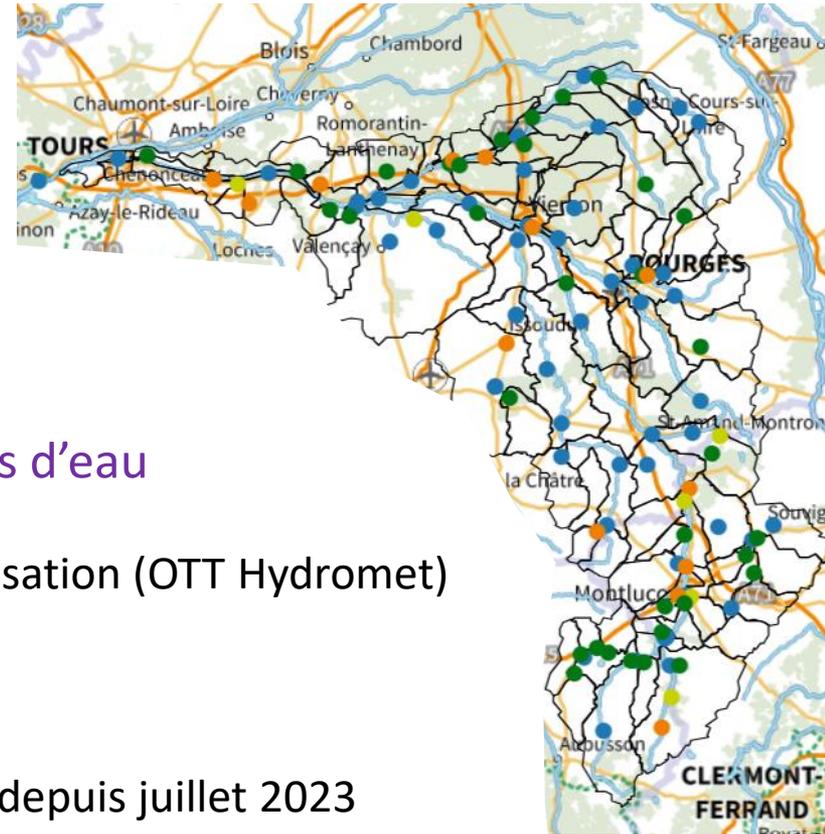
## ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Information sur la rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité annule de la CLE 2024
- VI. Programme d'action de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher**
- VIII. Questions diverses
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

### Point d'avancement – Hydrologie

#### Acquisition de connaissances : débits des cours d'eau

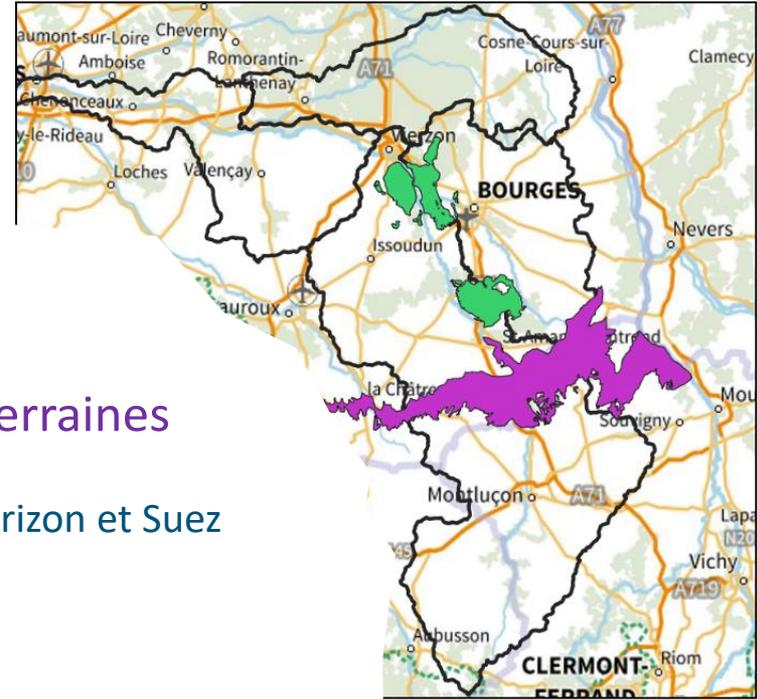
- Objectif : mesures de débit sur 45 sites Externalisation (OTT Hydromet)
- Lancement : février 2023
- Fin de prestation : octobre 2024
- Installation des stations et mesures ponctuelles depuis juillet 2023
- Actuellement :
  - 40 sites équipés
  - 15 sites : 1 à 2 mesures
- Yèvre Auron: 3 stations fixes et 2 points de jaugeage complémentaires
- Restitution en cotec le 21/11/24
- Données collectées → modélisation hydrologique



### Point d'avancement – Hydrologie

#### Acquisition de connaissances : nappes d'eau souterraines

- Prestation lancée en septembre 2023, confiée à CPGF Horizon et Suez
- Objectif : mieux connaître **Deux aquifères étudiés**
- **Calcaires tertiaires lacustre du Berry**
  - 410 km<sup>2</sup>
  - Nappe à surface libre
- **Grès et arkoses du Trias du Berry libres**
  - 1223 km<sup>2</sup>
  - Nappe à surface libre (+ partie captive non concernée par l'étude)
- **Campagne hautes eaux printemps 2024**
- **Campagne basses eaux été 2024 (Grès et arkoises) / report automne 2025 pour les Calcaires lacustre (prolongation de marché suite à un pb interne du prestataire)**





### Point d'avancement – Hydrologie

- Traitement des données : 2025
- Appui de 2 stagiaires
  - hydrogéologie : Yvan Wilfried MBIANGOUP TCHAMI - Mastère spécialisé génie de l'eau Polytech-Lille, Villeneuve d'Ascq
  - hydrologie : Louise PEUCHAMIEL - Elève Ingénieure en Génie de l'Eau et Environnement à **ENSIL-ENSCI Limoges**
- Objectif: caractérisation des fonctionnement hydro(géo)logique de chaque unités de gestion
- Préparation des données pour les modèles globaux permettant le désinfluencement pour le croisement des volets H et U (hors CAYAC)

## VI. HMUC Cher

### Point d'avancement – Milieux

- **Objectif** : déterminer des valeurs de débits biologiques à l'échelle de secteurs cohérents pour l'ensemble du périmètre d'étude
- **Mission**
  - Réaliser un diagnostic afin d'identifier des unités cohérentes à l'échelle de secteurs ; seront déterminés les débits biologiques (base de 82 unités)
  - Au sein de chaque unité, de sélectionner une station représentative et procéder pour l'estimation de valeurs de débits biologiques ;
  - Pour chaque station :
    - Déterminer la méthode d'estimation des débits biologiques la plus pertinente
    - Appliquer la méthode sélectionnée afin de déterminer les débits biologiques

**2024:  
infructueux**



- ⇒ 2<sup>nd</sup> semestre 2024 : Concertation des acteurs pour suite à donner : regroupement de secteurs + recherche de financements complémentaires (30%)
- ⇒ Marché (re)lancé en janvier/ 2 soumissionnaires/ démarrage probable septembre 2024 / recherche des financements juin 2025

**pas de co-financement**



# VI. HMUC Cher - Volet Climat

- Lancement de la prestation 11 janvier 2024 et confiée à ANTEA Group
- Restitution de l'étude en commission InterSAGE Cher amont – Yèvre Auron le 8 octobre 2024

## PASSÉ

- Débits: tendance à la hausse depuis les années 1990 mais à la baisse sur période plus longue
- piézométrie: tendance à la baisse plus ou moins marquée selon l'indicateur



### Synthèse sur le périmètre du Yèvre-Auron

 **+ 4,7 °C**

D'ici 2050, la température moyenne sur le périmètre du SAGE pourrait augmenter d'environ + 2,6 °C, selon le scénario le plus pessimiste. Une hausse des températures est déjà observée depuis plusieurs décennies, et le réchauffement projeté à partir de 2050 s'intensifiera pour atteindre + 4,7 °C.

**Un bilan hydrique de plus en plus déséquilibré** 

En raison de la baisse des précipitations en été et en automne, ainsi que de l'augmentation de l'évapotranspiration due au réchauffement, la rarefaction de l'eau disponible pour les hydrosystèmes va s'accroître et se généraliser d'ici la fin du siècle, notamment lors des périodes déjà marquées par un stress hydrique.

**Des extrêmes climatiques plus marqués** 

Ces tendances d'évolution seront une variabilité météorologique plus marquée. Les phénomènes « extrêmes », comme les sécheresses par exemple et de manière générale tous les écarts temporaires à une normale, vont se multiplier.

 **-55 %**

D'ici la fin du siècle, les débits moyens en période d'étiage pourraient diminuer de **55 %** selon le scénario le plus pessimiste qui est le plus probable. Cette baisse entraînera des tensions accrues sur la qualité des milieux aquatiques et sur les usages de l'eau, essentiels au bon fonctionnement du territoire.

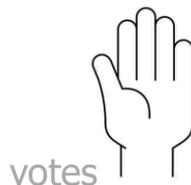
## FUTUR



### Evolution future des débits d'étiage :

#### QMNA

Nom station	Horizons	
	2040 - 2070	2070 - 2100
L'YÈVRE A SAVIGNY-EN-SEPTAINE	-42,5 %	-56,1 %
LE MOULON A BOURGES [ASNIÈRES]	-40,4 %	-55,6 %
L'AURON AU PONDY	-39,2 %	-55,7 %
L'AURON A BOURGES [L'ORMEDIOT]	-34,4 %	-45,7 %



## ORDRE DU JOUR

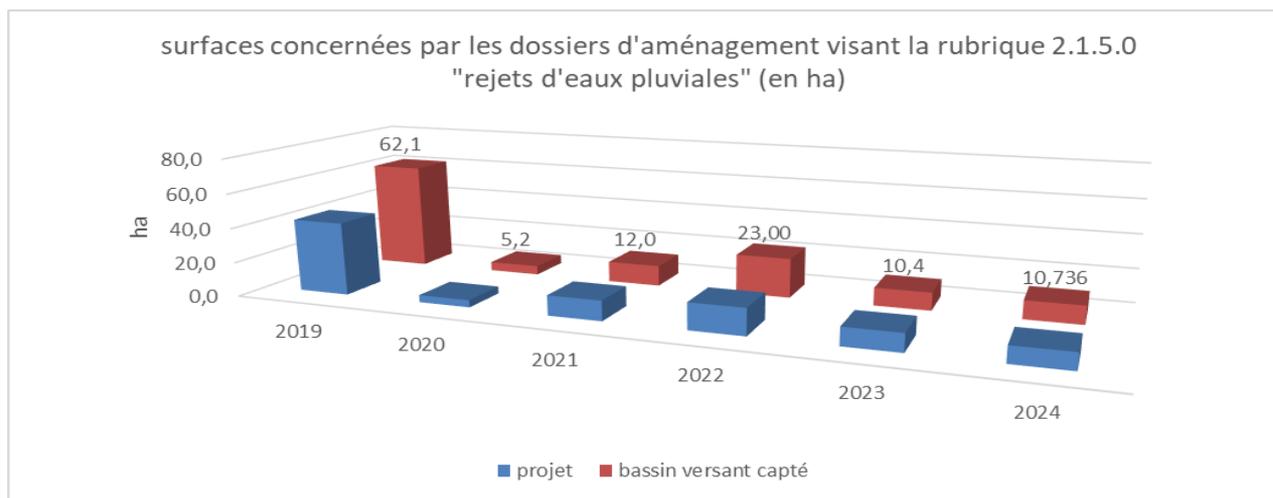
- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: projet de SCOT du Pays Berry Saint Amandois
- III. Avis de la CLE sur les enjeux du SDAGE et du PGRI 2028-2033
- IV. Information sur la rectification du périmètre du SAGE Yèvre-Auron
- V. Rapport d'activité annule de la CLE 2024
- VI. Programme d'action de la CLE 2025
- VII. Validation du volet climat du HMUC Cher
- VIII. Questions diverses**
  1. Bilan des dossiers de déclaration loi sur l'eau 2024
  2. Décret modification SAGE
  3. Prochaine réunion de Bureau

# 1. Dossiers de déclaration 2024

R214-37 du Code de l'Environnement

En **2024**, la CLE a reçu **14 copies de récépissés** de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement. On peut noter:

- Les **surfaces concernées par des aménagements** visant la rubrique « rejets d'eau pluviales » sont dans la moyenne des années précédentes (12.3ha/an en excluant 2019) (*voir figure ci-dessous*).
- La création de **4 retenues individuelles** à vocation d'irrigation agricole (4.27 ha, 181 000m<sup>3</sup> cumulés) est notable en 2024. Depuis 2019, 1 avait été créé en 2023 (2.03 ha, 64 600 m<sup>3</sup>) et 1 en 2021 (1.79 ha, 50 000 m<sup>3</sup>).



## 2. Décret SAGE

décret n° 2024-1098  
du 2 décembre 2024

- Davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas
- Simplification du fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE).
- Il modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de « *garantir l'opérationnalité des schémas, notamment en améliorant leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires* »



Guide va être publié par le Ministère dans les prochains mois



Modification des règles de fonctionnement de la CLE à prévoir



Intégration d'éléments dans les réflexion de révision (zones humides/  
lien avec documents d'urbanisme)



**Proposition de travailler les éléments en Bureau de la CLE**

### 3. Bureau de la CLE

Date?

#### Éléments à travailler :

- Déclinaison de la trajectoire de sobriété du plan eau
- Éléments préparatoires à la révision du SAGE + mise à jour état des lieux
- Feuille de route 2025-2030
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Avis sur le précédent programme de mesure Loire Bretagne, demande reçue le 28 février 2025, avis à donner **avant le 1<sup>er</sup> juin**

Décret SAGE de 2024:  
Au moins tous **les douze ans** à compter de la dernière date d'approbation du schéma, la commission locale de l'eau **met à jour l'état des lieux** et, sur cette base, délibère sur l'opportunité de procéder à la révision totale du schéma

Yèvre-Auron :  
2014 + 12 = 2026

Il s'agit pour la commission locale de l'eau de faire connaître au Comité de bassin les évolutions des priorités géographiques et thématiques, de déclinaison du Sdage et du PDM sur le territoire de la commission la concernant qu'elle souhaite proposer. Ces évolutions sont formulées par rapport au programme de mesures 2022-2027 qui constitue le document de référence.

## Quelques infos et dates:



- **14 mars** - *SAGE Yèvre-Auron* - Commission gestion quantitative
- **18 mars** – *Bourges Plus* - conférence « la fin de l'eau? » 19h30 – ouvert à tous sur inscription
- **20 mars** – *PEP Cher médian et aval* - formation technique « laisses de crue »
- **31 mars** – *SMIRNE & CA18* - COPIL annuel du CT Soulangis



**Merci de votre attention**

**Commission Locale de l'Eau**  
Hôtel du Département  
**Place Marcel Plaisant**  
**18000 BOURGES**

**Animatrice: Cécile FALQUE - Bureau B227**  
Pyramides du Conseil Départemental  
6 Route de Guerry, Bourges  
06.84.08.50.88 – 02.46.59.15.33